



RHÔNE



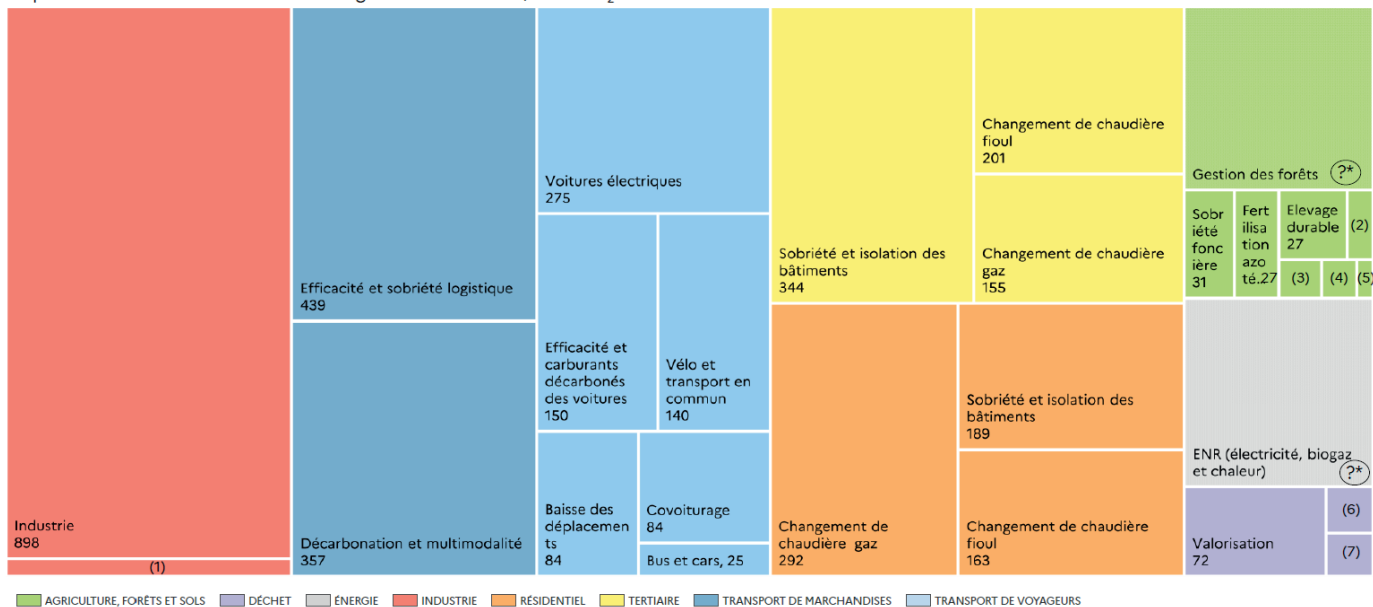
LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT

Le Rhône est un territoire diversifié, qui comprend une agglomération concentrant 18 % de la population à l'échelle régionale et qui se caractérise par une densité urbaine forte, des enjeux importants de mobilité et une présence industrielle historique et qui se maintient.

Mais le Rhône est également constitué d'espaces péri-urbains et ruraux, véritables poumons verts, connectés à l'agglomération. C'est enfin un territoire disposant d'une agriculture dynamique et de ressources naturelles à préserver.

Sur ce territoire, les secteurs au plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, sont aussi les secteurs les plus émetteurs à ce jour : **le bâtiment, qui comprend les édifices résidentiels et tertiaires, et les transports, de voyageurs comme de marchandises.** Ces deux secteurs émettent respectivement 33 % et 31 % des gaz à effet de serre du territoire (en 2022). Vient ensuite le secteur «industrie/gestion des déchets» avec 29 % des émissions.

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 29 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 10 ktCO₂e. (3) Gestion des prairies : 9 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 8 ktCO₂e. (5) Pratiques stockantes : 3 ktCO₂e. (6) Prévention des déchets: 12 ktCO₂e. (7) Captage de méthane : 11 ktCO₂e. * Objectifs non départementalisés en l'absence de données comparables

Face à ce constat, la planification écologique qui a été lancée en 2023 a été l'occasion d'inviter les nombreux acteurs (collectivités locales, représentants du monde économique, monde associatif) à travailler collectivement à la définition des objectifs prioritaires pour le territoire et aux actions concrètes à proposer pour les atteindre, **en se concentrant prioritairement sur les secteurs les plus émetteurs.** Les propositions d'actions figurant dans ce cahier départemental proviennent des participants aux ateliers de la COP du Rhône.

Pour le domaine de l'industrie, les entreprises les plus émettrices en gaz à effet de serre ont mis en place et font l'objet d'un suivi spécifique visant à réduire leurs émissions et les actions doivent se poursuivre. Ainsi, le choix a été fait pour cette COP d'axer les réflexions sur les principaux enjeux identifiés pour les PME / TPE : l'efficacité énergétique, la récupération d'énergie fatale, la sobriété hydrique, le développement de production d'énergie photovoltaïque, mais aussi la sensibilisation des acteurs économiques à leurs impacts sur la biodiversité.

Pour le domaine des transports, les leviers d'actions relatifs au transport de voyageurs sont mis en place et prendront de l'ampleur au fur et à mesure des plans de déploiement. Les leviers d'action relatifs au transport de marchandises restent à renforcer.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, **l'ensemble des secteurs d'activité, y compris ceux des déchets, de l'agriculture, de l'énergie, seront mis à contribution** afin de réduire autant les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 qu'au cours des 30 dernières années. L'Etat sera à leurs côtés pour accompagner cette transition.

Dans le domaine du bâtiment, les actions proposées concernent l'encouragement à la sobriété et à la rénovation thermique performante. Elles devront être accélérées.

● ● ● RETOUR SUR LA PRIORISATION DES ACTIONS

● Synthèse des secondes réunions départementales

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé l'ensemble des parties prenantes de chaque territoire (collectivités, entreprises, associations, etc.) à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisés à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP régionales visent à **renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale** : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique déjà engagés.

Dans le cadre des travaux de la COP Auvergne-Rhône-Alpes, des réunions de concertations territoriales ont eu lieu dans chacun des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes en complément de 23 réunions régionales thématiques. Les premières réunions se sont déroulées en janvier et février 2024 et avaient comme objectifs de partager les enjeux et objectifs à atteindre et d'illustrer au travers d'exemples locaux quels sont les leviers qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

Une deuxième série de réunions départementales s'est déroulée en mai et juin 2024. **Ces réunions avaient cette fois-ci pour objectif d'enrichir la feuille de route régionale en priorisant des défis et en identifiant des actions adaptées aux spécificités de chaque territoire.**

A l'issue de ces réunions, chaque département a transmis des fiches actions retenues à l'échelle de son territoire. Elles comprennent notamment la description de l'action, sa déclinaison, le ou les pilotes, les indicateurs de suivi de l'action, la temporalité, les conditions de succès ainsi que les besoins identifiés à court terme pour accélérer l'atteinte des objectifs. En sus des fiches actions, cinq des départements ont transmis une synthèse de leur seconde réunion : l'Allier, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône et la Savoie. Le présent document fait ainsi la synthèse des travaux conduits lors des deuxièmes réunions départementales.

Une mobilisation importante pour définir les priorités d'actions face aux enjeux de la planification écologique

Chaque réunion départementale a rassemblé entre **80 et 180 personnes** selon les départements avec des participants aux profils variés : services de l'État, collectivités, fédérations, chambres consulaires, entreprises, associations, acteurs de l'aménagement, syndicats, etc.

Le format adopté dans le Rhône lors de la réunion du 2 mai s'est distingué du format plus classiquement adopté dans les autres départements. Ainsi, après un point sur l'état d'avancement de la démarche par la Préfecture de Département et la DDT, les participants ont été invités à travailler en atelier au format « world café » sur quatre thématiques : industrie, bâtiments, transport, énergies renouvelables. L'ensemble des participants a pu prendre part, successivement à chacun de ces ateliers dont l'animation de ces ateliers était assurée par la DDT du Rhône et l'unité départementale Rhône de la DREAL (pour le groupe industrie). Cette réunion a été organisée de façon à pouvoir tenir lieu, également, de conférence territoriale pour les « zones d'accélération EnR ».

L'ordre du jour était centré autour des points suivants :

- **Rappel des enjeux** de la territorialisation de la planification écologique et calendrier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Synthèse des retours** issus de la consultation des collectivités et des contributions libres transmises par les acteurs du territoire ;
- **Présentation des travaux** issus des GT sectoriels de la COP, et notamment les défis prioritaires et des exemples d'actions les déclinant ;
- **Débat sur les priorités départementales** : identification des actions prioritaires pour le territoire.

Plus de 140 actions départementales identifiées dans le cadre des réunions de concertation territoriale

Les 12 départements ont élaboré plus de 140 actions, tous secteurs confondus :

Certains secteurs ont ainsi été plus couverts que d'autres. Les secteurs « Transports et mobilités » et « Biodiversité et ressources naturelles » ont ainsi été sélectionnés par 10 des 12 départements de la région, tandis que « Forêt » et « Déchets » n'ont été retenus que par respectivement 4 et 5 départements.

A noter que deux secteurs - « Formations, Emplois et Compétences » et « Agriculture et Alimentation » - n'ont pas été spécifiquement traités lors des groupes régionaux de travail sectoriels de la COP, ce qui peut expliquer une sélection limitée de ces secteurs dans les réunions départementales. Le premier secteur a été traité de manière transversale au cours des réunions régionales pour chacun des secteurs d'activité (bâtiment, transports et mobilités, ...) tandis que le second secteur n'a pas été abordé lors des réunions régionales. Ils feront l'objet de travaux complémentaires qui débiteront dès l'automne 2024.

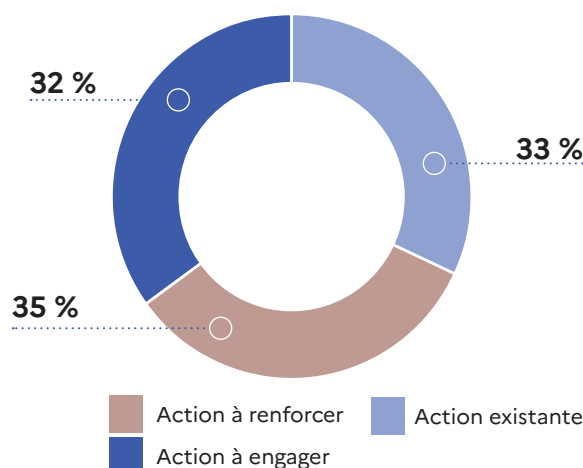
	Total par département	Biodiversité et Ressources naturelles	Transports et mobilités	Bâtiment	Énergie	Industrie et produits bois	Déchets	Agriculture Alimentation	Forêt	Formations Emplois compétences
Ain	12	2	2	2	2		2		2	
Allier	17	1	2	2	5		4	3		
Ardèche	20	5	3	4				7		1
Cantal	15	4	2	2	1	1	2	2	1	
Drôme	5	1	1	2			1			
Haute-Loire	6	1		1	1	1		1	1	
Haute-Savoie	4									4
Isère	10	3	1	1	1	2				2
Loire	11	3	3	3	2					
Puy de Dôme	3	1	1	1						
Rhône	11		3	4		3				1
Savoie	25	5	3	3	4	3	2	3	1	1
Total par secteur	141	25	22	25	18	10	11	16	5	9

La liste des actions travaillées au sein de chaque département est disponible en annexes.

- **Un tiers des actions départementales sont des actions nouvelles à engager.**

Les actions retenues n'ont pas toutes le même niveau de maturité. En effet, si certaines actions proposées sont déjà existantes et en cours de mise en œuvre, d'autres sont à renforcer ou à engager.

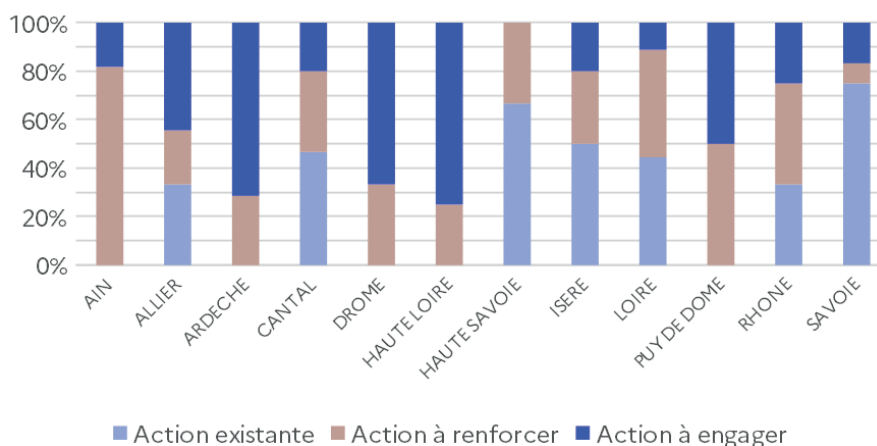
Au niveau régional, la répartition de l'ensemble des actions retenues par les départements est équilibrée en termes de niveau de maturité :



Cependant, la répartition par niveau de maturité des actions retenues est variable selon les départements. Certains départements se sont orientés vers l'approfondissement

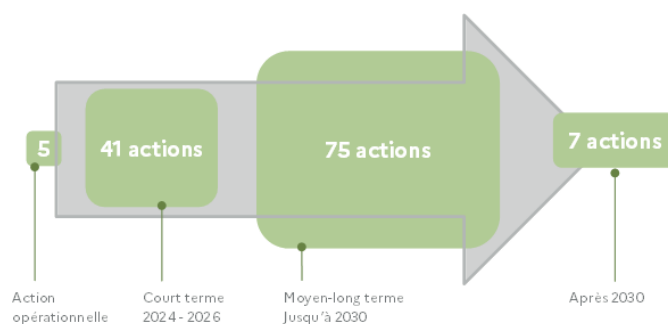
d'actions déjà mises en place et fonctionnelles tandis que d'autres ont privilégié l'émergence de nouvelles actions.

Répartition du niveau de maturité des actions proposées par département

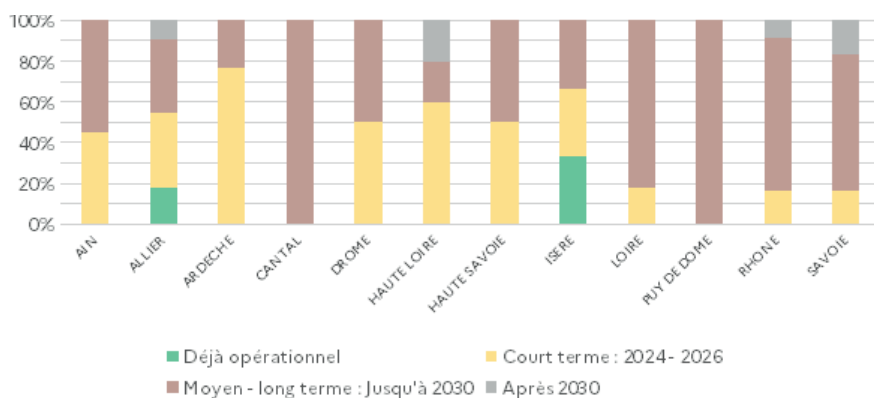


- Une majorité d'actions départementales à réaliser d'ici à 2030

Une temporalité de mise en place a été estimée pour la quasi-totalité des actions retenues par les départements. Certaines échéances sont précisément définies lorsqu'elles concernent des actions déjà développées et à renforcer. **Une majorité des actions sont à conduire sur le moyen et long terme** avec, dans la majorité des actions, un déploiement progressif sur toute la période jusqu'en 2030. **Une trentaine d'actions sont des actions de court terme**, avec une mise en œuvre de l'action débutant dès 2024 et s'achevant d'ici 2026. Les actions restantes ne sont soit pas concernées par ces temporalités (par exemple, les actions déjà existantes et fonctionnelles, ainsi que 13 actions qui ne précisent pas la temporalité), soit pas prioritaires et avec des échéances plus lointaines, après 2030¹ :



Répartition de la temporalité des actions proposées par département



Bien que la majorité des actions soient planifiées pour le moyen et long terme, c'est-à-dire à horizon 2030, il est important de noter que 10 des 12 départements ont également proposé des actions à mettre en place avant 2026. Cela assure un équilibre dans la progression des initiatives à travers la région, en combinant des efforts immédiats avec des projets de plus longue haleine.

Les autres organisations pilotes diffèrent selon le secteur concerné. Des syndicats sont notamment souvent ressortis, comme le syndicat départemental d'énergie, la CAPEB ou encore le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM). Des entreprises sont également identifiées comme leaders dans des secteurs spécifiques : la SNCF ou la Compagnie du Rhône pour le transport, et GRDF ou RTE pour l'Énergie.

- Un portage des actions encore à affiner

Pour garantir la mise en œuvre effective des actions départementales, un portage a été proposé, reposant sur la désignation d'un ou des pilotes ainsi que des contributeurs. Les actions ne sont cependant pas toutes encore assez matures pour définir, à date, de manière précise les institutions à mobiliser et leur rôle spécifique.

Les organisations proposées comme « pilotes » à ce stade sont assez similaires d'un département à l'autre pour les mêmes secteurs. Une constante intersectorielle est **l'implication des collectivités**, (communes, EPCI, conseil départemental ou conseil régional) mentionnés pour 30% des actions. Les départements attendent également un **appui important de l'État**, qui est souvent cité (notamment pour le secteur du bâtiment).

- Des besoins communs pour l'accélération de la mise en œuvre des actions

Les départements ont identifié deux besoins majeurs, unanimement reconnus, pour accélérer la mise en place de leurs actions :

- Renforcer l'ingénierie disponible sur les territoires ;
- Pérenniser voire accroître les financements des projets.

Ces deux besoins concernent 80% des actions.

D'autres besoins ont été évoqués de façon plus ponctuelle comme du partage d'expériences, des actions de mise en réseau des agents des collectivités ou des compétences en communication.

1 - A noter que le graphique ci-dessous fournit une vision d'ensemble de la répartition des temporalités retenues, bien que les départements ne comptent pas tous le même nombre d'actions, en nombre absolu.

Annexe – Liste des actions départementales

	Secteurs	Intitulé des Actions
AIN	Transports	Aménager les quartiers de gare et les arrêts de transport en commun en site propre pour favoriser l'intermodalité
		Mettre en place des infrastructures cyclables et de covoiturage, développer l'offre de transports en commun
	Bâtiment	Poursuivre la dynamique d'efficacité énergétique des logements sociaux
		Accélérer la rénovation des bâtiments publics avec un niveau élevé d'ambition en matière de consommation énergétique avec les aides du fonds vert
	Biodiversité	Intégrer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
		Encourager une utilisation économe de l'eau par tous les usagers
	Energie – déchets	Investir financièrement dans des projets d'électricité renouvelable
		Contribuer au développement du photovoltaïque sur bâti
		Réduire à la source la production de déchets
	Foret	Améliorer la collecte, le tri et la valorisation des déchets
		Favoriser le renouvellement de la forêt, en diversifiant les essences et en favorisant les modes de sylviculture vertueux
		Inciter les propriétaires à la gestion durable de la forêt
ALLIER	Transports	Mettre en œuvre le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE)
		Développer des plateformes de transport combiné de Saint Loup
	Bâtiment	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leurs logements
		Structurer la filière économique locale d'intervention sur le parc existant
	Biodiversité	Mettre en place un modèle économique de gestion des haies
	Energie - déchets	Élaborer le document cadre Allier pour l'implantation de parc photovoltaïques
		Développer des parcs agrivoltaïques et organiser des réunions de concertation avec les porteurs de projets
		Élaborer une stratégie partagée et réaliste de développement éolien dans le département
		Amplifier le développement de méthaniseurs en injection ou en cogénération
		Construire 5 postes sources RTE sur le département (application S3-REnR)
		Construire des unités de rebours
		Mettre en œuvre une gestion de biodéchets à l'échelle du département
Moderniser l'usine incinération Bayet		

		Valoriser du biogaz grâce à l'unité WAGABOX® et substituer ce biogaz aux énergies fossiles afin d'éviter chaque année 2800 tonnes de CO2.
		Valoriser le méthane sur le site d'enfouissement de Chézy
	Agriculture	Réaliser une étude par l'institut de l'élevage (IDELE) sur la filière bovine dans l'Allier
		Poursuivre les bilans des gaz à effet de serre (GES) et l'optimisation des exploitations agricoles
		Accompagner la mise en œuvre de la loi EGALIM sur les obligations pour la restauration collective
ARDÈCHE	Transport	Intensifier l'usage de l'unique ligne ferroviaire d'Ardèche, située en rive droite du Rhône
		Mettre en place un covoiturage solidaire pour l'inclusion des publics vulnérables
		Tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien
	Bâtiment	Mettre en œuvre une méthode expérimentale de rapprochement entre l'offre et la demande de rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire à énergie positive (TEPOS) Sud Ardèche
		Réaliser une étude de faisabilité en cours sur le Tiers-Financement en Sud Ardèche afin d'accélérer la rénovation BBC
		Améliorer l'image des métiers du bâtiment
		Etudier la faisabilité d'une école de production
	Biodiversité	Doter l'ensemble des intercommunalités du parc naturel régional des Monts d'Ardèche en Atlas de la biodiversité communaux (ABC)
		Améliorer la connaissance des enjeux sur la biodiversité : établir un « temps zéro » de la biodiversité ardéchoise
		Créer un réseau technique des acteurs de la biodiversité en Ardèche
		« Education dehors pour tous » : Ancrer l'éducation à l'environnement dans le quotidien des structures éducatives ardéchoises
	Agriculture et alimentation	Déployer plus largement le projet « Il n'est pas trop tard puisque nous sommes là »
		Mettre en place des rencontres collectives territorialisées entre des gestionnaires et cuisiniers de restauration collective et producteurs locaux pour partager les besoins et déployer des partenariats
		Accompagner les collectivités sur la rédaction des appels d'offre pour favoriser l'approvisionnement local
		Animer un « Club des cuisinier(e)s « ardéchois »
		Expérimenter une contractualisation des approvisionnements « Ardèche » durable et de qualité
		Relancer les commissions alimentation au sein des établissements scolaires
		Mettre en place un marché privé pour planter des arbres
	Accompagner le territoire de la montagne ardéchoise dans sa transition agroécologique	
	Formation, emploi et compétences	Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels de la rénovation énergétique

CANTAL	Industrie et produits bois	Promouvoir les feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) en construction et utiliser cette ressource sous-exploitée au plan régional
	Transports	Développer la pratique et les infrastructures de mobilité active et décarbonée (aires de covoiturage, pistes cyclables, voies vertes...)
		Développer les sites de multimodalités en lien avec les transports en commun
	Bâtiment	Dynamiser la rénovation de logements individuels et collectifs
		Élaborer un guide ou des recommandations pour la rénovation en centre ancien et plus largement en rénovation et construction exemplaire
	Biodiversité	Déployer la Stratégie des Aires Protégées (SAP)
		Sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau, notamment via la surveillance des prélèvements, la performance technique des réseaux, et l'approche préventive de sécurisation dans le respect de la capacité des milieux
		Lutter contre les logements vacants
		Intégrer les trajectoires de sobriété foncière dans les projets d'aménagement
	Energie-déchets	Poursuivre l'identification et les réflexions sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) et notamment pour le photovoltaïque sur toitures, ombrières sur parkings et sites en friche
Engager le tri à la source des biodéchets		
Développer la collecte en point d'apport volontaire (PAV) réunissant tous les flux		
Forêt	Renouveler et adapter la forêt au changement climatique	
Agriculture et alimentation	Massifier les bilans carbone dans les exploitations agricoles et mettre en œuvre les actions sources de progrès	
	Développer les circuits courts de proximité et l'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration collective	
DROME	Transports	Promouvoir la pratique du covoiturage
	Bâtiment	Concevoir une dynamique de rénovation habitat/tertiaire dans une démarche « bénéfice/risques »
		Développer des rénovations exemplaires sur le département
	Biodiversité	Identifier les zones à potentiel de restauration et mettre en œuvre un projet de restauration
Energie-déchets	Développer des plateformes d'acteurs et ressources réemploi : pôles économie circulaire avec les entreprises	
HAUTE-LOIRE	Industrie et produits bois	Promouvoir une filière plasturgie durable
	Bâtiment	Conduire la rénovation énergétique de bâtiments anciens de manière exemplaire dans le cadre d'une politique de revitalisation des bourgs-centres et d'une offre d'ingénierie renouvelée

	Energie-déchets	Développer la méthanisation en partant du potentiel existant avec le cheptel local
	Foret	Promouvoir une filière performante du bois pour capter le carbone et régénérer la forêt
	Agriculture et Alimentation	Favoriser l'émergence de retenues collinaires
	Ressources naturelles	Encourager à adopter un plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers et mieux intégrer les enjeux environnementaux
HAUTE-SAVOIE	Formation, emploi et compétences	Démultiplier les initiatives à partir de démonstrateurs : pour chaque entreprise déjà engagée dans la transition écologique, en inspirer une nouvelle
		Former 200 élus à la transition écologique
		Sensibiliser les citoyens de demain
		« Rendre accessible à tous les leviers de la transition écologique grâce à la facilitation graphique »
ISÈRE	Industrie et produits bois	Assurer un accompagnement des TPE et PME à la décarbonation
		Promouvoir les références construites en bois, fédérer les acteurs de la construction bois et accompagner les nouveaux porteurs de projets
	Transports	Augmenter le nombre de personnes par voiture sur les trajets domicile-travail, en développant les services publics de covoiturage et aménagements associés
	Bâtiment	Augmenter le nombre de réhabilitations dans le parc social isérois
	Biodiversité	Mettre en œuvre les plans d'actions triennaux de la stratégie aires protégées
	Ressources naturelles	Couvrir 100 % du département avec une instance de gouvernance de l'eau à l'échelle des bassins versants
		Accompagner les entreprises en faveur de la sobriété hydrique
	Energie-déchets	Identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la production d'énergies renouvelables de Mars 2023 (Loi APER)
Formation, emploi et compétences	Former, en formation initiale, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti dans tous les métiers du secteur	
	Former, en formation continue, à la compréhension globale du comportement thermique du bâti et à l'intervention coordonnée	
LOIRE	Transports	Inciter au déploiement d'infrastructures et de services par les autorités organisatrices de la mobilité
		Impulser et animer des démarches inter-collectivités visant à améliorer la gouvernance et la coordination des politiques de mobilité
		Favoriser l'attractivité, le confort et la sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules de mobilité intermédiaire
Bâtiment	Soutenir et accompagner la filière rénovation énergétique	

		Mutualiser à l'échelle de quartiers les initiatives en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation et à la sobriété
		Rénover le parc immobilier des administrations publiques
	Biodiversité	Améliorer la connaissance de la biodiversité par différents dispositifs, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC)
		Identifier des zones favorables au maintien de la biodiversité ordinaire et à son développement
		Déterminer les sites prioritaires sur lesquels engager des travaux de restauration et établir un financement, avec le fonds vert ou tout autre dispositif
	Energie-déchets	Soutenir la prise en compte de la planification des énergies renouvelables (EnR) dans les documents de planification des collectivités
Créer, étendre et exploiter des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R)		
PUY-DE-DÔME	Transports	Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
	Bâtiment	Réduire les consommations énergétiques du parc de logement d'ici 2030
	Ressources naturelles	Co-construire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur le département du Puy-de-Dôme afin de diminuer de 10% les prélèvements d'ici 2030
RHÔNE	Industrie et produits bois	Créer une conciergerie environnementale dans les zones industrielles ou d'activités
		Généraliser la réalisation de bilans carbone et les plans de transition
		Sensibiliser les entreprises (salariés et équipes de direction) aux bonnes pratiques en matière de climat et de biodiversité et diffuser ces dernières
	Transports	Renforcer la proximité des services publics et des activités pour réduire les déplacements
		Encourager un report modal par un choc d'offres des transports collectifs pour réduire de 15 % l'utilisation de la voiture Individuelle
		Faire réaliser des études d'opportunité et de faisabilité sur le recours au fret fluvial par 100% des entreprises situées le long des axes navigables d'ici 2030
	Bâtiment	Nommer un ambassadeur « énergie » par intercommunalité pour la sensibilisation du secteur tertiaire privé à la rénovation énergétique, en lien avec MaPrimeRénov
		Sortir du fioul
		Trouver un nouvel équilibre entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique
		Promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment (énergie et construction)
Formation, emploi et compétences	Accélérer la montée en compétences des acteurs de la rénovation	

SAVOIE	Industrie et produits bois	Accompagner les sites les plus émetteurs du département
		Promouvoir les outils d'évaluation du bilan carbone des entreprises et du passage à l'action « Balance ta tonne », webinaires dédiés
		Faciliter et massifier les recours à l'écoconception ainsi qu'aux matériaux biosourcés pour la construction
	Transports	Mettre en place le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Chambéry dans ses différentes composantes
		Décarboner l'accès aux stations et les mobilités en montagne
		Développer une offre de services de proximité et solidaires en milieu rural, cohérente à l'échelle des bassins de mobilité régionaux et s'appuyant notamment sur la dynamique départementale autour des modes actifs et partagés
	Bâtiment	Maintenir un haut niveau de service pour accompagner la massification de la rénovation du parc de logements, avec la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)
		Accélérer la mise en œuvre du décret éco énergie tertiaire en structurant une offre de service adaptée au département
		Déployer des outils spécifiques aux enjeux touristiques en montagne, nécessaires à la remobilisation des lits froids
	Biodiversité	Accélérer la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 de la Stratégie Aires Protégées (SAP) et enclencher le deuxième plan d'actions
		Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ordinaire
	Ressources naturelles	Définir une trajectoire de sobriété par bassin versant en s'appuyant sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (-10% de consommation d'eau d'ici 2030)
		Mettre en œuvre des actions de sobriété, en tenant compte des spécificités touristiques du territoire
		Intégrer plus fortement la disponibilité de la ressource en eau dans l'aménagement du territoire, quel que soit son usage : agricole, neige, industrie, ou eau potable
	Energie-déchets	Renforcer significativement nos efforts collectifs de sobriété énergétique pour l'atteinte de l'objectif national de réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021
		Développer les installations de production d'énergie solaire photovoltaïque en favorisant les zones d'ores et déjà anthropisées, et viser la solarisation de l'intégralité des parkings de plus de 10 000 m ² d'ici 2026, comme prévu par l'article 40 de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)
		Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière méthanisation pour faciliter l'émergence de nouveaux projets
		Favoriser l'émergence et le déploiement de l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable ainsi que des solutions de stockage d'énergie
		Améliorer le taux de valorisation matière, notamment en développant la méthanisation des biodéchets, boues de step, et l'utilisation locale du broyage des déchets verts
		Expérimenter le réemploi de conteneurs en verre

		Renforcer le recyclage des déchets du BTP et rationaliser le stockage dans les Installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
	Forêts	Conforter les différents rôles de la forêt, avec un focus sur la forêt alluviale et mieux anticiper les risques (feux de forêt, problèmes sanitaires ...)
	Formation, emploi et compétences	Structurer une filière locale pour disposer de professionnels formés aux enjeux nouveaux de la rénovation énergétique, en s'appuyant sur les compétences existantes localement
	Agriculture et alimentation	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de système agricole déjà très extensif
		Coupler production agricole et production d'énergie décarbonée
		Économiser l'eau, par des pratiques culturales et d'irrigation plus sobres et par le développement le stockage



RHÔNE

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements

Défi



80 000 logements rénovés par an à l'échelle régionale



-15 % de consommations énergétiques du parc résidentiel régional entre 2019 et 2030

ACTION

SORTIR DU FIOUL

Pilotes

- ADEME
- Intercommunalités
- État

Contributeurs

- Entreprises du secteur de l'énergie

Mise en œuvre

Action à renforcer



Urgent : 2024 / 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place des **dispositifs d'aides financières incitatives**, tels que des subventions, des primes à la conversion, des crédits d'impôt, des prêts à taux bonifiés et des financements participatifs pour encourager les propriétaires et les entreprises à investir dans des solutions de chauffage alternatives au fioul



Dans le cadre de l'accompagnement financier précité, imposer un **diagnostic énergétique** pour évaluer la performance énergétique des bâtiments et recommander des solutions de remplacement du fioul adaptées à leurs besoins et contraintes spécifiques



Mettre en place des **réglementations et des incitations** favorables au remplacement du fioul, telles que des interdictions progressives de l'usage du fioul dans les bâtiments existants en fonction du diagnostic de performance énergétique

Indicateurs de suivi



- Nombre de subventions versées pour le changement de chaudière fioul par an
- Réduction des émissions de GES liées au remplacement (MteqCO₂)
- Nombre de chaudières fioul installées

Conditions de succès

- Décorrélérer la sortie du fioul et celle du gaz des politiques publiques (les chaudières gaz récentes peuvent avoir des rendements efficaces ce qui n'est pas le cas du fioul)

Besoins pour accélérer

- Conseils aux propriétaires
- Financement spécifique durable
- Réglementation plus stricte

Défi

Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire



-30 % des consommations énergétiques du parc tertiaire entre 2019 et 2030 à l'échelle régionale

ACTION

NOMMER UN AMBASSADEUR «ÉNERGIE» PAR INTERCOMMUNALITÉ POUR LA SENSIBILISATION DU SECTEUR TERTIAIRE PRIVÉ À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, EN LIEN AVEC MA PRIME RÉNOV

Pilotes

- Intercommunalités
- État

Contributeur

- ADEME
- Chambres consulaires

Mise en œuvre

Action à renforcer



2026 / 2030

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Identifier et recruter des agents motivés et compétents au sein des collectivités locales, issus de différents secteurs tels que l'énergie, l'immobilier ou l'environnement, pour devenir des Ambassadeurs « énergie »



Organiser des **formations** pour sensibiliser les référents aux enjeux de la rénovation énergétique, aux dispositifs d'aides financières disponibles et aux bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique



Développer des **supports de communication** et des outils pédagogiques attractifs et adaptés au public du tertiaire privé (brochures, guides pratiques, vidéos, témoignages, etc.) pour expliquer les bénéfices de la rénovation énergétique, les démarches à suivre et les solutions techniques disponibles



Proposer un **accompagnement personnalisé** aux assujettis du tertiaire privé intéressés par la rénovation énergétique, en mettant à leur disposition les Ambassadeurs « énergie » pour répondre à leurs questions, les conseiller dans leurs projets et les orienter vers les dispositifs d'aides financières et vers les professionnels qualifiés

Indicateurs de suivi



- Nombre d'ambassadeurs recrutés et formés par an
- Nombre d'interventions réalisées par les ambassadeurs par an
- Taux de satisfaction des assujettis accompagnés (%)

Conditions de succès

- Mettre en place au moins un ambassadeur par intercommunalité

Besoins pour accélérer

- Communication efficace

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

TROUVER UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pilotes

- Collectivités locales
- Ministère de la Culture
- Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Contributeurs

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- École d'architecture

Mise en œuvre

Action à engager



Mission d'expertise à court terme (2024-2025)

Effets attendus à moyen terme (2030-2035)

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

- ➔ Adapter les aides en fonction du patrimoine, car la rénovation d'un bâtiment ancien est plus coûteuse
- ➔ Travailler en collaboration directe avec des **architectes** pour rénover énergétiquement le bâtiment en respectant le patrimoine tout en adoptant les procédés d'aujourd'hui
- ➔ Financer le recours aux architectes pour faciliter l'accès à la rénovation
- ➔ Missionner des **experts** pour étudier comment faire de la rénovation énergétique d'aujourd'hui un marqueur de l'architecture du XXI^e siècle
- ➔ Créer une spécialisation rénovation dans les **cursus d'architectes**

Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments patrimoniaux rénovés énergétiquement par an
- Nombre de bâtiments rénovés dans les secteurs sauvegardés au titre du patrimoine par an
- Evolution de la classe énergétique moyenne sur ces secteurs (%)

Conditions de succès

- Ne pas opposer respect du patrimoine et rénovation énergétique

Besoins pour accélérer

- Financements ciblés
- Étude sur la qualité architecturale de la rénovation

Défi

Construire et rénover avec exemplarité

ACTION

PROMOUVOIR L'UTILISATION DU BOIS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT (ÉNERGIE ET CONSTRUCTION)

Pilotes

- Communes
- Intercommunalités
- État

Contributeurs

- Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
- Office National des Forêts (ONF)
- Fibois

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Favoriser l'utilisation du **bois de proximité** pour la construction et le chauffage afin de limiter l'impact carbone de la matière première



Organiser des **campagnes de sensibilisation** et des formations pour informer les professionnels du secteur du bâtiment (architectes, ingénieurs, artisans, entrepreneurs) ainsi que les décideurs politiques et le grand public sur les avantages environnementaux, économiques et techniques de l'utilisation du bois dans la construction et pour le chauffage



Mettre en place des **démonstrateurs** et des projets pilotes de construction en bois à différentes échelles (logements individuels et collectifs, bâtiments publics, équipements sportifs et culturels) pour montrer les avantages et les possibilités offertes par le bois en termes de performance énergétique, de confort et d'esthétique



Indicateurs de suivi



- Suivi de la ressource de nos forêts (nombre d'arbres)
- Nombre de chaudières bois installées par an
- Suivi de l'adéquation territoriale entre l'origine de la ressource et son utilisation

Conditions de succès

- Privilégier autant que possible un approvisionnement de proximité

Besoins pour accélérer

- Meilleure connaissance de l'utilisation de la ressource bois



Défi

Optimiser et réduire à la source les déplacements



-10% d'ici à 2030

ACTION

RENFORCER LA PROXIMITÉ DES SERVICES PUBLICS ET DES ACTIVITÉS POUR RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS

Pilotes

- Intercommunalités
- Communes
- Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Administrations

Contributeurs

- Collectivités
- Conseil Régional
- Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL Mobilités)

Mise en œuvre

Action existante



2024 - 2030 : révision des Schémas de Cohérence Territoriale en cours

Court terme : téléprocédures, services ambulants, stratégie touristique et accès nature

Moyen terme : Application des stratégies de planification

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Penser l'aménagement du territoire pour réduire la demande :

- Intégrer le concept de la « ville du quart d'heure » dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui vise à offrir à tous les habitants l'accès à leurs besoins essentiels (logements, travail, commerces, services, loisirs, colis, etc.) en 15 minutes maximum
- Repenser l'aménagement local pour favoriser la mobilité douce en privilégiant la mixité urbaine et en évitant la concentration de toutes les zones d'activités
- Développer les hubs de télétravail et les espaces de coworking

Favoriser la proximité pour les démarches et services publics :

- Faciliter la réalisation des démarches administratives (passeport, carte d'identité, carte grises) dans toutes les mairies en les auditant, afin d'évaluer leurs capacités en personnel et infrastructures pour accueillir et traiter les demandes des citoyens
- Investir le cas échéant dans le renforcement des capacités, en recrutant du personnel supplémentaire et du matériel informatique si nécessaire
- Poursuivre le développement des téléprocédures, pour permettre aux citoyens d'effectuer des démarches administratives en ligne

Développer les services ambulants pour le commerce, la santé, etc.

Favoriser le tourisme local :

- Favoriser le tourisme local pour faire baisser le bilan des émissions gaz à effet de serre des déplacements longue distance
- Communiquer sur les sites touristiques naturels et le patrimoine à proximité et en renforcer l'accessibilité en modes alternatifs à la voiture : navettes dédiées, itinéraires modes actifs sécurisés et jalonnés, desserte transport en commun renforcée le week-end...

Indicateurs de suivi



- Distance à parcourir pour l'accès aux besoins essentiels (km)
- Nombre de déplacements et distance moyenne obtenus via l'enquête ménage (km)
- Fréquentation des sites (passage par an)

Conditions de succès

- Mobiliser les différents acteurs locaux, publics comme privés
- Initier de l'accompagnement au changement de comportement
- Rendre attractifs les centres-bourgs : cadre de vie, accès à pied et offre commerciale diversifiée

Besoins pour accélérer

- Diagnostic des démarches administratives qui restent à dématérialiser
- Financements et moyens humains pour développer les démarches de digitalisation
- Appel à projets national (ou équivalent) pour favoriser l'émergence d'une stratégie de tourisme local
- Accompagnement des SCOT : partage au sein de la communauté de travail des connaissances et bonnes pratiques, cohérence entre SCOT et autres documents stratégiques (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Contrat de plan État-région,...)

Défi

Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée



-15% d'utilisation de la voiture individuelle à l'échelle régionale, en prenant en compte les spécificités des territoires

ACTION

ENCOURAGER UN REPORT MODAL PAR UN CHOC D'OFFRE DES TRANSPORTS COLLECTIFS POUR RÉDUIRE DE 15 % L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE



Pilotes

- Conseil Régional
- Département du Rhône
- Intercommunalités
- Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL Mobilités)

Contributeurs

- Usagers des transports
- État

Description de l'action



Déclencher un « choc d'offres » (transports collectifs, offre ferroviaire, navettes fluviales...) et apporter un appui aux autorités organisatrices de la mobilité sur les leviers mobilisables



Améliorer l'offre existante en **transports collectifs**, en apportant une vigilance particulière sur la fiabilité, l'efficacité et la complémentarité entre ces différents modes de transport.



Déterminer **les principes régissant l'organisation de la mobilité** des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de la Métropole de Lyon et des 11 intercommunalités du Rhône qui composent le périmètre d'intervention du SYTRAL, dans le plan de mobilité du SYTRAL



Moderniser le réseau ferroviaire, maintenir les « petites lignes » et déployer des services express régionaux afin d'améliorer la desserte des pôles structurants du territoire



Mobiliser les différents acteurs locaux, publics comme privés pour permettre la massification de certains modes de transport comme le covoiturage

Conditions de succès

- Mobiliser différents acteurs locaux, publics comme privés
- Initier de l'accompagnement au changement de comportement

Besoins pour accélérer

- Financement, ingénierie : aides de l'État pour les transports collectifs en site propre et Contrat de plan État-région (CPER)
- Moyens humains et techniques

Mise en œuvre

Action existante



2025 : Approbation du Plan de mobilité du SYTRAL (déclinaison en plans locaux de mobilité obligatoire pour la Métropole de Lyon et la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône).
 2026 : « Choc d'offres » en transports collectifs issu du plan de mandat 2021-2026 de SYTRAL Mobilités
 2030 - 2040 : Réalisation des plans de mobilités
 A définir - court terme : premières réalisations de Services express régionaux métropolitains (SERM)
 A définir - long terme : réalisations ferroviaires

Impact



Faisabilité



Indicateurs de suivi



- Distance en transports collectifs réalisée (km)
- Distance en cars express réalisée (km)
- Longueur des lignes de covoiturage réalisées (km)
- Nombre d'aires de covoiturage réalisées

Défi

Réduire les distances parcourues par les marchandises et massifier le recours au fret ferroviaire et fluvial

 -10% de transport routier de marchandises en 2030

ACTION

FAIRE RÉALISER DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ SUR LE RECOURS AU FRET FLUVIAL PAR 100% DES ENTREPRISES SITUÉES LE LONG DES AXES NAVIGABLES D'ICI 2030

Pilotes

- Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- Préfecture coordonnatrice de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône

Contributeurs

- Chambres consulaires
- Communes
- Intercommunalités
- Propriétaires fonciers de sites bord à voie d'eau
- Voies Navigables de France (VNF)

Mise en œuvre

Action existante



2025 / sensibilisation de l'ensemble de l'écosystème

Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Décarboner 70 % des **unités fluviales** d'ici 2030



Identifier concrètement le **potentiel de la voie d'eau** pour en permettre l'exploitation : pour tous les sites bord à voie d'eau n'ayant pas d'obligation d'utiliser le transport fluvial, rendre obligatoires les diagnostics de flux en lien avec les acteurs concernés. Identifier ainsi le volume de marchandises passant ou non par la voie d'eau et le potentiel d'évolution pour en augmenter la proportion



Etablir une **stratégie foncière** de réservation des emprises en lien avec les élus et les intercommunalités

Indicateurs de suivi



- Nombre et part de diagnostics réalisés (%)
- Evolution du nombre de sites adaptés (%)
- Evolution des tonnes transportées par voie fluviale (%)

Conditions de succès

- Consulter Voies Navigables de France (VNF) pour réaliser le diagnostic et envisager l'exploitation
- Consulter des acteurs économiques du transport fluvial du Port Edouard Herriot
- Communiquer clairement sur l'obligation et l'appui technique et/ou financier pour la bonne réalisation

Besoins pour accélérer

- Cahier des charges type pour les diagnostics à réaliser
- Appui au financement du diagnostic
- Mesure réglementaire rendant ces diagnostics obligatoires pour tous les occupants actuels du domaine public fluvial
- Intégration systématique de critères de sélection relatifs à l'utilisation de la voie d'eau lors du renouvellement des titres d'occupation économique du domaine public fluvial par tous les gestionnaires de voie d'eau et de ports

Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation

 100 % de mobilisation

ACTION

CRÉER UNE CONCIERGERIE ENVIRONNEMENTALE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES OU D'ACTIVITÉS EN S'APPUYANT SUR LES RÉSEAUX EXISTANTS

Pilotes

- Gestionnaires des plateformes industrielles
- Intercommunalités

Contributeurs

- Aménageurs
- ARP
- Collectivités territoriales
- Conseil Régional
- État (dont Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- Compagnie Nationale de Rhône (CNR)
- Voies Navigables de France (VNF)
- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
- Intercommunalités
- ADEME
- RÉSEAU SYNAPSE

Mise en œuvre

Action à engager



2024 / 2030

Impact   

Faisabilité   

Indicateurs de suivi



- Nombre de conciergeries environnementales créées d'ici 2030

Description de l'action



Favoriser les **circuits courts** pour les matières entrantes et sortantes



Mutualiser la chaleur fatale



Réduire le transport en conséquence, notamment par la mutualisation de livraisons et de modes de transport



Généraliser les **chartes** au niveau des zones d'activités industrielles (plan de déplacement, sensibilisation et participation des salariés)



Mutualiser les flux énergétiques en développant les énergies renouvelables

Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie
- Communication sur le concept d'écologie industrielle territoriale

Conditions de succès

- Mettre en place un abaissement d'une taxe carbone pour les « bons élèves »
- Réduire la consommation d'eau (réutilisation des eaux usées, etc)

Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

GÉNÉRALISER LA RÉALISATION DE BILANS CARBONE ET LES PLANS DE TRANSITION

Pilotes

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)

Contributeurs

- Branches professionnelles
- Filière gaz vert
- Convention des entreprises pour le climat
- Tenerdis
- ADEME
- Entreprises du Rhône

Mise en œuvre

Action à renforcer



2024 / 2030

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Proposer aux entreprises un **appui au bilan carbone**, même pour celles pour qui ce n'est pas réglementaire



Favoriser l'accessibilité aux **aides** bilan carbone (temps, financement, formation) aux TPME



Diagnostiquer l'utilisation de l'énergie carbonée dans le processus industriel



Proposer aux entreprises à travers leur participation à la CEC un **accompagnement des chefs d'entreprises** dans la transférabilité, le changement du modèle extractiviste vers un modèle régénératif



Mettre à disposition un **centre de ressources au profit** des TPME pour les solutions techniques et organisationnelles à mettre en œuvre

Indicateurs de suivi



- Nombre de bilans et plans d'actions réalisés par an
- Évaluation du gain carbone réalisé (MteqCO₂)
- Part d'entreprises du département engagées dans la CEC (%)

Conditions de succès

- S'assurer de la volonté des entreprises de s'engager dans la démarche

Besoins pour accélérer

- Appui en ingénierie
- Financement des ressources humaines nécessaires
- Communication sur les actions de la CEC

Défi

Mobiliser toutes les TPE, PME et ETI industrielles en région pour la décarbonation



100 % de mobilisation

ACTION

SENSIBILISER LES ENTREPRISES (SALARIÉS ET ÉQUIPES DE DIRECTION) AUX BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ ET DIFFUSER CES DERNIÈRES

Pilotes

- Chambres consulaires
- Conseil Régional
- Intercommunalités
- État

Contributeurs

- Acteurs des formations (écoles, centres de formation des Entreprises)
- Entreprises du Rhône
- Réseau des « fresqueurs » (fresque du climat, fresque mobilité, fresque de la biodiversité, etc)
- Office français de la Biodiversité

Mise en œuvre

Action existante



2024 / 2030

Impact ★ ★ ☆

Faisabilité ★ ☆ ☆

Description de l'action



Créer des **ambassadeurs internes** en capacité de sensibilisation sur le climat et sur la biodiversité, et développer la marque employeur dans ce sens



Sensibiliser sur la biodiversité en partenariat avec France Nature Environnement (FNE), la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)



Mesurer l'efficacité sur la biodiversité par un **écologue**



Améliorer la **communication interne** et intégrer les salariés à la démarche avec notamment des fresques du climat

Indicateur de suivi



- Personnel formé et/ou sensibilisé par an
- Part des entreprises labellisées « Engagés pour la nature »

Besoins pour accélérer

- Éligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Conditions de succès

- S'assurer de la volonté des entreprises de s'engager dans la démarche
- Mettre en place des référents animation par binômes
- Demander à chaque entreprise d'identifier et de participer à une initiative environnementale (ex : projet de serres participatives, fresques)

Défi

Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique : éducation, formations, emplois, compétences

ACTION

ACCÉLÉRER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES ACTEURS DE LA RÉNOVATION

Pilotes

- Communes
- Intercommunalité
- État
- Syndicats professionnels

Contributeurs

- Organismes d'accréditation

Mise en œuvre

Action à engager



2026 / 2030

Impact ★★☆☆

Faisabilité ★★☆☆

Description de l'action



Réaliser un état des lieux des formations existantes et des **besoins** des entreprises et des ménages



Proposer des **formations spécifiques** aux artisans intéressés par la rénovation énergétique, en mettant l'accent sur les techniques et les normes en vigueur, les matériaux et équipements économes en énergie, ainsi que les bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique



Créer un **label "Artisan de la rénovation"** gratuit avec un cahier des charges strict pour limiter les fraudes et plus global que le label Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) existant qui fonctionne poste par poste



Recenser les "Artisans de la rénovation" dans une **base de données nationale** à accès libre et gratuit afin d'identifier les artisans locaux spécialisés dans les différentes techniques de rénovation énergétique, tels que l'isolation, le chauffage, la ventilation et les énergies renouvelables

Indicateurs de suivi



- Nombre d'artisans labellisés par an
- Nombre de ménages qui ont fait appel à des artisans labellisés par an
- Nombre de connexions sur la base de données "Artisan de la rénovation" par an

Besoins pour accélérer

- Portage national
- Compétences pour développer et harmoniser les formations et créer un cahier des charges pour les labels

Conditions de succès

- Définir un objectif cible du nombre de nouveaux artisans labellisés chaque année, par département